

Rue Centrale 6 Case postale 1 CH 1580 Avenches +41 026 675 44 62 info@arpeje.ch

Structure préscolaire Crèche La Ruche

Modification de placement

ENFANT					
Nom : Prénom :					
Modification de	e placement dè	s le			
Placement demandé	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matinée					
Après-midi					
Journée entière					
Lieu et date : Signature des p					
Acceptée par la direction de la structure OUI NON Signature de la structure					
Règlement					
5.4 Augmentation de la fréquentation					
La demande peut se faire en tout temps. Le début de l'augmentation est décidé d'un commun accord avec les parents. L'augmentation de la fréquentation ne saurait dépasser le taux d'occupation professionnelle des parents.					
5.5 Diminution	n de la fréquentati	ion			
I. Lorsqu'il s'agit d'une diminution de la fréquentation de l'enfant, celle-ci devra être demandée par écrit par les parents avec un délai de deux mois pour la fin d'un mois (ex. le 10 février pour le 30 avril).					
II. Lors d'une diminution des prestations contractuelles après l'inscription mais avant la prise en charge de l'enfant, soit avant l'adaptation, un mois correspondant à la fréquentation prévue à l'origine reste dû.					

Ce formulaire est à retourner au bureau d'accueil de l'arpeje à l'adresse suivante <u>catarina.marques-coelho@arpeje.ch</u>